

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2026

**RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ  
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2531)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 59

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député.es de la France insoumise proposent de supprimer cet article.

Notre groupe s'oppose à cette généralisation des contrats d'objectifs et de performance (COP), qui consacre le primat de l'évaluation quantitative, au détriment de la qualité du service public rendu.

La dictature des indicateurs de performance issus des principes du management néolibéral engendre déjà burn-out, perte de sens au travail et exposition accrue aux accidents du travail. Elle soumet les agent.es à une cadence infernale et à des objectifs déconnectés des réalités de terrain. Les syndicats auditionnés lors de la commission d'enquête sénatoriale sur les opérateurs de l'Etat ont souligné les méfaits de cette politique du chiffre.

Nous ne sommes pas dupes : la "performance" des opérateurs de l'Etat est depuis des mois au cœur de l'argumentaire de ceux qui souhaitent les supprimer. Ces indicateurs souvent absurdes seront pensés pour mettre en évidence la prétendue faible performance de certains d'entre eux, justifiant in fine leur suppression, sans jamais aborder la question du manque de moyens budgétaires et humains.

Précisément, les COP ne contiennent par nature aucun engagement financier de la part de l'Etat. Le rapport d'information de 2021 sur l'évaluation des relations entre l'Etat et ses opérateurs, dont l'auteur de cette proposition de loi a été co-rapporteur, le dit clairement : "l'opérateur s'engage sur des résultats sans que la tutelle soit amenée à faire de même sur les moyens nécessaires à l'atteinte desdits objectifs".

D'autre part, notre groupe alerte sur le fait que la généralisation des COP vise essentiellement les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ainsi que les universités, qui représentent l'écrasante majorité des opérateurs de l'Etat. En effet, les établissements publics à caractère administratif sont déjà nombreux à être concernés par ces COP.

Il s'agit d'un renversement majeur du principe d'autonomie des EPCSCP et des universités, qui sont censés être autonomes vis-à-vis de l'Etat. C'est la raison pour laquelle sur les 270 opérateurs que comptent les jaunes budgétaires rattachés à la mission "Recherche et enseignement supérieur", 254 d'entre eux ne sont pas concernés par ces COP.

Enfin, la généralisation des COP enjambra de facto le Parlement, alors même que la souveraineté nationale devrait avoir son mot à dire sur le futur des opérateurs de l'Etat dans un contexte de coupes budgétaires qui ne sont pas sans conséquence sur les agents publics. En effet, comme le reconnaît le rapport précité, l'implication des parlementaires est "assez mineure" dans le processus d'évaluation de la performance des opérateurs.